



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Lundi 8 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de présents : **31 (30 à partir du point 4)**

Nombre de votants : **33**

Date de convocation :
2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :	Anne-Marie ECHELARD	Philippe LANGLOIS	Laëtitia MIRALLES
Jean-Charles BRIAND	Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS
Olivier DUDA	Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER
Christophe REBULARD	Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTER	Sandrine GUEGUEN
David KELDERMANS	Nicolas ANGER	Stéphanie DOUESSIN	Arnaud BOMPOIL
François BRISSIER	Clémentine JULIEN	Ludivine ROUAUT	Lisa BOISRAMÉ
Romane GALLIAN	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD	Laurent CHAUSSEY
Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL (jusqu'au point 3)	Schirel LEMONNE	Stéphane KERSULEC

Absents :		
Samuel LEFEUVRE donne pouvoir à François BRISSIER	Marie GUERINEL donne pouvoir à Schirel LEMONNE (à partir du point 4)	
Emilie GAUDRÉ donne pouvoir à Sandrine GUEGUEN		

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Jean-Charles BRIAND

Enregistrement audio de la séance (pas de diffusion en direct ni de rediffusion).

Enregistrement et diffusion en direct de la séance par le groupe « un nouveau souffle » sur leur page Facebook.

INTERVENTIONS – INFORMATIONS :

Ludovic LONCLE

⇒ « Il était une fois » - dimanche 17 mai - 11h / 17h

Ce dimanche 17 mai, le château de Châteaugiron accueille la première édition de l'événement « Il était une fois... les pirates », une journée immersive et intergénérationnelle organisée par la Ville en collaboration avec des associations locales comme l'école d'escrime Cyrano. De 11 h à 17 h, les familles pourront profiter d'un programme riche incluant des combats d'escrime, des lancers de haches, une chasse au trésor et des contes de marins, le tout visant à valoriser le patrimoine local de manière ludique. L'entrée est libre, bien qu'un banquet pirate animé soit proposé sur réservation (20 €) pour clôturer cette expérience festive et historique.

Bel évènement malgré le temps un peu mitigé. Environ 500 participants. Retours positifs. Remerciements aux élus et bénévoles pour leur mobilisation. Petit clin d'œil à Chantal LOUIS (ancienne conseillère municipale) qui avait contribué à porter cet évènement.

Anne-Marie ECHELARD / Catherine TAUPIN

⇒ Portes ouvertes MAM aux Trésors – samedi 30 mai – 10h/12h, rue Saint Nicolas

Les trois assistantes maternelles de la structure ont accueilli de nombreux visiteurs venus découvrir le fonctionnement de cette maison d'assistantes maternelles. Cette formule de regroupement permet aux professionnelles de travailler ensemble et offre une solution d'accueil intéressante pour les familles du territoire. Malgré la baisse générale du nombre d'enfants, la structure contribue à renforcer l'offre de la petite enfance sur le Pays de Châteaugiron. Ceux qui n'ont pas pu participer aux portes ouvertes peuvent toujours prendre contact avec la MAM pour la découvrir.

⇒ Dimanches de caractère – dimanche 31 mai de 9h30 à 12h30 – Cour du château

Les deux déambulations patrimoniales proposées dans le centre de Châteaugiron par GilBus ont rencontré un beau succès, réunissant près de 80 participants. Agrémentée d'animations place des Gâtes, cette journée a permis de mettre en valeur le patrimoine local tout en animant le centre-ville.

⇒ Concours « Couleurs de Bretagne » - samedi 6 juin – 8h – Château

Grand succès avec 101 artistes. L'édition organisée à Châteaugiron a réuni 101 artistes, un record selon l'association. La participation des jeunes, notamment du CMJC, a été particulièrement remarquée. Les œuvres lauréates seront exposées cet été à la médiathèque d'Ossé avant de participer à la finale régionale à Guingamp fin septembre. Remerciements aux bénévoles et aux services municipaux pour leur mobilisation.

Tiphany LANGOUMOIS

⇒ Festival « Du Bruit au Sous-Sol » - vendredi 5 juin – 19h – Château

La quatrième édition, organisée par l'Espace Jeunes et l'école de musique Paul Le Flem, a connu un très grand succès. Porté par plusieurs groupes locaux, une scène ouverte et une démonstration de capoeira, l'événement a mis en valeur les talents du territoire dans une ambiance conviviale. La jauge maximale de 500 personnes a été atteinte au cours de la soirée. Remerciements aux artistes, bénévoles, à l'école de musique Paul le Flem, et à l'association A'ZELLES SOLIDAIRES pour leur mobilisation.

Anne-Marie ECHELARD

⇒ Inauguration Allée Yvan Chesneau – samedi 6 juin – 11h

Inauguration de l'allée et de la porte de la salle de la Gironde en mémoire d'Yvan Chesneau. L'allée est située entre la salle Chénédé et la salle de la Gironde. L'hommage a été apprécié par les amis, la famille et les élus.

Anne-Marie ECHELARD

⇒ Rappel : une visite des équipements communaux de Châteaugiron est proposée, accompagnée Sébastien HAREL, DST. Les équipements situés à Ossé et à Saint-Aubin du Pavail feront l'objet de visites organisées en septembre.

Rendez-vous place de la Gironde :

- Vendredi 12 juin à 18 h 30
- Samedi 27 juin à 9 h 00

Equipements visités :

- Ecole La Pince Guerrière
- Nouveau self
- Restaurant scolaire
- Salle des sports Solange Chénédé
- Salle des sports de la Gironde
- Le Dojo
- Salle des sports du Séminaire
- Le Prieuré
- Ateliers municipaux Les Bluteaux
- La nouvelle cuisine centrale
- Ecole Le Centaure
- Ateliers municipaux Le Petit Launay
- L'Orangerie

⇒ Soirée du personnel et des élus – jeudi 11 juin – 18h30 – Château

⇒ Réunion de prévention Cambriolages jeudi 25 juin à 19h30 à la mairie, au Château, dispensée par les correspondants sûretés de la gendarmerie de Châteaubourg. Elle portera sur la prévention des cambriolages avant l'été et permettra de présenter le rôle du dispositif Participation citoyenne, les missions des habitants référents et donner des conseils concrets, des astuces pour sécuriser son domicile pendant les absences ou les départs en vacances.

⇒ Rappel important sur les convocations aux Conseils Municipaux : vous devez répondre au secrétariat de direction de manière formelle sur votre présence ou adresser un pouvoir signé en cas d'absence ; en parallèle il faut également sur la plateforme I-delibRE cocher la case correspondante dans l'onglet gestion des « présences », cela permet u suivi rigoureux des présents, absents, pouvoirs, quorum.

Laetitia MIRALLÈS

⇒ Collecte de sang – vendredi 12 et samedi 13 juin – Château

À l'occasion de la Journée mondiale des donneurs, l'EFS organisera mercredi après-midi une animation à Hyper U, avec la participation d'un groupe d'enfants, afin de sensibiliser le public au don du sang et de remercier les donneurs. Chacun est invité à se mobiliser pour cette action solidaire.

Travaux en cours Philippe LANGLOIS/Jean-Marc LEVEQUE

Bâtiments

- Cuisine centrale : aménagements extérieurs et raccordement eaux usées sur le poste de refoulement du terrain des gens du voyage
- Self : aménagements extérieurs

Voirie

- Démarrage des travaux du shunt Univer le 15 juin. Les travaux comprennent :
 - la création d'une voie directe de tourne-à-droite (shunt) de 345 m au giratoire RD34/RD463,
 - l'aménagement d'entrée à 2 voies de la branche Nord et de la branche Sud au giratoire RD34/RD463,
 - la création d'une voie verte communale de 345 m aux abords des RD463 et RD34, reliant la passerelle existante à l'aire de covoiturage.
- Réfection du réseau d'eau potable de la rue Vasselot à Veneffles, travaux réalisés par Eaux des Portes de Bretagne.

APPEL par le secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles BRIAND

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS ÉCRITES :

1. **Garantie d'emprunts**

Dans le cadre de l'examen à venir de la délibération portant sur l'octroi d'une nouvelle garantie d'emprunt au bénéfice d'un bailleur social, il serait utile que le Conseil Municipal dispose d'une vision globale des engagements déjà souscrits par la commune.

Pour permettre aux élus d'apprécier pleinement la portée de cette nouvelle garantie, pourriez-vous communiquer :

- la liste exhaustive des emprunts actuellement garantis par la commune, en précisant pour chacun d'eux :
 - le bénéficiaire,
 - l'organisme prêteur,
 - le montant initial garanti,
 - la quotité garantie par la commune
 - la date d'échéance
 - le montant du capital restant dû à ce jour
- le montant total des engagements de garantie actuellement portés par la commune
- le cas échéant, les éventuels appels en garantie intervenus au cours des six dernières années.

Ces éléments nous semblent indispensables afin que le Conseil Municipal puisse évaluer le niveau d'exposition financière de la commune avant de se prononcer sur cette nouvelle demande de garantie.

Jean-Charles BRIAND précise que la commune accorde des garanties aux bailleurs sociaux et OGEC dans le cadre de leurs emprunts. L'encours total s'élève à 14,8 M€, en baisse suite à l'arrivée à échéance récente d'un prêt. Le capital restant dû est de 10,8 M€, dont 7,3 M€ auprès de la Caisse des Dépôts. Ces garanties n'ont pas d'impact sur les ratios financiers de la collectivité. Les échéances s'étendent jusqu'en 2071.

Lors du précédent mandat, la commune avait accordé cinq garanties pour un total de 11,61 M€ à des OGEC et offices HLM. Un emprunt de 4,275 M€, contracté sur 5 ans, est désormais intégralement remboursé. Aucun appel en garantie n'a été enregistré sur la période concernée.

Olivier BODIN demande une clarification sur l'encours de garanties d'emprunt de la commune (14,8 M€) et sur les écarts ou sous-ensembles de montants présentés.

Jean-Charles BRIAND répond que le montant global des garanties d'emprunt est bien de 14,8 M€. Les éléments présentés constituent un sous-ensemble, les données des établissements bancaires n'étant pas toutes complètes à ce stade.

Schirel LEMONNE remercie pour les éléments complémentaires, qui ont permis de clarifier la situation des garanties d'emprunt et la baisse des encours après l'extinction d'un emprunt de 4 M€. Elle fait observer que, dans le tableau présenté, la commune apparaît garante pour des opérations de construction, alors que cette compétence relèverait normalement de l'intercommunalité, la commune intervenant plutôt sur des opérations de rénovation.

Schirel LEMONNE demande que soit réétudiée la répartition des garanties au regard des compétences actuelles en matière de logement et d'urbanisme, avec la possibilité d'un portage par l'intercommunalité, voire par le département, rappelant que des garanties d'emprunt ont notamment été votées récemment à ce niveau. Elle précise que Laurent CHAUSSEY lui a rapporté que Jean-Charles BRIAND avait déjà porté cette réflexion à l'échelle Intercommunale, en commission urbanisme.

2. Plan de circulation Rue Alexis Garnier / Rue de la Poterie

Lors du Conseil Municipal du 26/01/2026, M. Le Maire, Yves Renault, est revenu sur les expérimentations liées au plan de circulation dans les rues de la Poterie et Alexis Garnier entre le 15/10/2025 et le 15/01/2026.

Dans le compte-rendu est indiqué :

« Les résultats obtenus pour la rue de la Poterie sont encourageants. En revanche, ceux concernant la rue Alexis Garnier appellent des ajustements, les avis recueillis étant plus contrastés et les solutions encore à affiner.

Ces tests ont été interrompus car leur poursuite dans la durée n'était pas envisageable sans les autorisations essentielles pour engager les travaux, notamment celles de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

En effet, ces rues étant situées au cœur du Site Patrimonial Remarquable, toute modification doit respecter des règles strictes et obtenir les accords nécessaires.

Prochaines étapes : Rue de la Poterie : les aménagements testés, validés par les retours, seront mis en œuvre après réalisation des travaux préparatoires.

Un complément d'expérimentation est prévu, notamment sur le sens de circulation aux abords de la médiathèque les halles. »

Pour rappel, toutes ces expérimentations ont été menées sous l'égide d'un cabinet, le cabinet TTK, et sous le suivi d'un COPIL qui, d'ailleurs, n'avait pas été prévenu de l'arrêt brutal de l'expérimentation le 15/01.

Voici nos questions :

- a. Quand est-il prévu que ces compléments d'expérimentation reprennent ?
- b. Quels sont les sens prévus de circulation ?
- c. Le cabinet TTK accompagne-t-il toujours la commune sur ce sujet ?

Mme la Maire indique que sur les rues Alexis Garnier et de la Poterie nous voulons un schéma de circulation cohérent, partagé et juridiquement sécurisé notamment dans les secteurs soumis à avis de l'architecte des bâtiments de France, qu'elle va rencontrer prochainement.

Le cabinet TTK accompagne toujours la commune dans cette phase. Notre méthode est simple : écouter, ajuster, décider, puis mettre en œuvre correctement. Pas de promesses fondées sur des hypothèses, pas de travaux engagés sans les autorisations nécessaires. Un COPIL Plan de mobilité durable sera réuni en septembre, auquel la minorité sera associée. Des concertations d'habitants ont déjà eu lieu et vont se poursuivre autour de problématique de circulation et surtout de sécurité.

Les adjoints concernés, Philippe LANGLOIS et David KELDERMANS, ainsi que Samuel LEFEUVRE, conseiller délégué à la protection des personnes mènent déjà un travail transversal autour de ces questions, et ce depuis 2 mois et demi.

Olivier BODIN demande si la composition du groupe de travail sera maintenue en l'état ou si elle sera complétée par d'autres conseillers municipaux.

Mme la Maire précise que les nouveaux élus pourront intégrer le COPIL et les groupes de travail, tout en invitant les membres déjà impliqués à poursuivre leur participation afin de conserver le travail et l'expérience déjà acquis.

Schirel LEMONNE prend acte de la réponse et indique qu'aucune décision n'est prise concernant le passage en sens unique de la rue de la Poterie et remercie pour cette clarification, qu'elle estime importante.

Mme la Maire précise que, au-delà de la rue Alexis Garnier et de la rue de la Poterie, d'autres réunions pourront être organisées sur des points jugés stratégiques en matière de sécurité, déjà identifiés notamment lors de la campagne et de précédentes rencontres (comme rue du Prévost). Elle souligne l'importance d'un travail collectif sur ces sujets.

3 – Futurs équipements

Lors de la campagne municipale, votre équipe a présenté un programme marqué par la création d'équipements publics, touchant notamment aux infrastructures sportives, associatives, sociales et aux aménagements de l'espace public.

Parmi ces engagements figuraient notamment :

- la concrétisation de salles multisports à Ossé et à Saint-Aubin-du-Pavail ainsi que le lancement d'une étude pour une nouvelle salle à Châteaugiron ;
- la création d'un terrain synthétique et d'une piste d'athlétisme ;
- la réalisation d'une Maison des associations pour les activités culturelles, artistiques, solidaires et sportives
- le développement d'équipements de proximité (aire de jeux inclusive, tiers lieux, parc canin)
- la mise en place d'un réseau de chaleur
- la réflexion de la création d'une maison de santé
- l'amélioration et la modernisation des équipements existants ainsi que des aménagements liés aux mobilités (stationnements, borne de recharge électrique, signalétique, équipements cyclables).

Au regard de ces nombreux engagements structurants pour la vie quotidienne des habitants, nous souhaiterions connaître de manière précise les orientations retenues par votre majorité.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir préciser ?

- Quelles sont aujourd'hui les priorités effectives de la majorité en matière d'équipements pour la suite du mandat en dehors des projets déjà lancés par les mandatures précédentes ? quels sont vos 3 priorités ?

Nous n'avons pas que 3 priorités. Pourquoi 3 ? Vous vous concentrez sur le sport mais d'autres associations attendent nos actions d'écoute pour leurs besoins.

- Quels projets d'équipements annoncés sont en cours et quel est leur calendrier prévisionnel ?

Nous ne décidons pas en un claquement de doigt, le travail des commissions dans la concertation permettra d'établir des priorités. Il y aura de la transversalité entre les commissions afin de croiser les réflexions et mettre en commun les idées sur certains sujets.

- Quels projets ont été reportés, redimensionnés ou abandonnés, et pour quels motifs (techniques, financiers ou autres) ;

Le lycée

- Quelle hiérarchisation vous opérez entre ces différents investissements au regard des capacités financières de la collectivité.

Prochain budget ajusté avec la vision future revue après concertation.

Nos priorités sont claires :

- consolider et moderniser les équipements existants ;
- répondre en priorité aux besoins sportifs et associatifs les plus pressants ;
- engager les projets structurants compatibles avec nos capacités budgétaires, notamment des projets ambitieux de transition écologique comme le réseau de chaleur qui amène à travailler de manière volontariste avec nos partenaires au vu des engagements financiers, le Pays de Châteaugiron Communauté, le SDE35 notamment.

Les équipements liés à la santé sont déjà présents dans les échanges avec les partenaires médico-sociaux

Certains projets avancent déjà, d'autres nécessitent encore des études, des arbitrages et parfois des reconfigurations. C'est normal.

Vous étiez présent à la réunion de l'USC, Monsieur BODIN, où nous avons précisé avec Madame MAYEUX, adjointe aux associations, que nous ne voulons pas empiler des promesses, mais faire les bons choix, séquencer et tenir ses engagements dans la durée.

Les projets annoncés pendant la campagne seront traités selon leur maturité, leur utilité réelle et leur faisabilité financière.

Nous finalisons des projets structurants comme la création d'un self pour l'école élémentaire LPG en septembre, la mise en œuvre opérationnelle à la rentrée de la cuisine centrale qui produira tous les repas des écoles publiques et privées des communes déléguées de SAP et Ossé.

Séverine MAYEUX indique qu'à ce jour, 19 associations sportives sur 41 ont été rencontrées, et que la collectivité accompagne également la création de nouvelles associations afin de développer l'offre sportive de la commune. Ces échanges permettent de mieux connaître leurs projets et leurs besoins. Un travail de visite et d'état des lieux de l'ensemble des équipements sportifs a également été réalisé.

Ce diagnostic va se poursuivre encore plusieurs mois afin d'élaborer une politique sportive cohérente. Ce n'est qu'ensuite que la commune pourra envisager la candidature au label « Ville Active et Sportive », celui-ci nécessitant une stratégie structurée et une offre sportive diversifiée et qualitative.

Olivier BODIN exprime sa déception face à des réponses jugées trop générales et insuffisamment précises, notamment sur les priorités, le calendrier et le budget. Il estime qu'il manque des éléments

concrets pour structurer l'action à venir, alors même que les attentes des habitants sont fortes et rapides.

Concernant plus particulièrement le domaine sportif, il souligne une situation qu'il juge « très urgente », en raison d'un manque d'équipements depuis une quinzaine d'années. Il réitère donc sa question sur le calendrier de mise en œuvre des actions.

Mme la Maire estime qu'à ce stade les priorités chiffrées ou hiérarchisées doivent émerger du travail en commission et d'un état des lieux préalable. Elle insiste sur la nécessité de ne pas formuler de promesses non tenues et de construire les orientations à partir des besoins réels identifiés sur le terrain.

Elle met en avant le travail d'analyse déjà engagé auprès des associations et des équipements, qu'elle salue, et réaffirme que les décisions devront être prises de manière concertée. Mme la Maire propose de poursuivre ce travail collectif afin de faire émerger progressivement des priorités partagées, sans attendre nécessairement le prochain budget.

Séverine MAYEUX précise que la première commission a eu lieu le 19 mai. Elle rappelle la mise en place d'un COPIL pour la déconstruction et la construction de la salle d'Ossé, ainsi que d'un groupe de travail dédié au projet de futur terrain de football synthétique, auquel les participants sont associés. Ce groupe de travail prévoit quatre réunions en septembre : avec l'USC Football, avec l'OSA, puis deux rencontres communes.

Laurent CHAUSSEY constate que chaque équipe a réalisé un diagnostic durant la campagne et élaboré un programme avec des équipements associés. Il estime que des besoins prioritaires et urgents avaient donc déjà été identifiés et auraient dû constituer les premières actions du mandat.

Il exprime sa surprise de ne pas retrouver ces priorités clairement mises en œuvre ou détaillées dans les réponses apportées, notamment concernant les besoins les plus pressants évoqués.

Ludovic LONCLE souligne qu'il existe déjà des actions engagées et des projets en cours. Selon lui, les priorités ne doivent pas être figées car de nouveaux projets viendront progressivement répondre aux besoins et attentes, dans les mois ou années à venir, en fonction de leur évolution et des délais de mise en œuvre.

Séverine MAYEUX estime qu'il est prématuré, à seulement deux mois et demi du début du mandat, de s'engager publiquement sur une liste de projets, même s'ils sont ambitieux. Elle considère que cela serait peu cohérent et préfère laisser du temps au travail de réflexion.

Elle précise néanmoins que le projet de terrain synthétique, répondant à un besoin des clubs, va être engagé et constitue un projet important, sans pour autant inscrire l'ensemble des actions dans une liste arrêtée à ce stade.

Laurent CHAUSSEY souligne la nécessité de définir une méthode claire de priorisation des besoins et des projets, afin d'en évaluer l'importance relative et de déterminer les actions à engager en priorité. Il rappelle que la demande ne portait pas sur un calendrier complet, mais sur l'identification des trois premières actions jugées les plus pertinentes. Il entend toutefois que le terrain synthétique constitue un besoin prioritaire exprimé par le terrain.

Séverine MAYEUX répond que la priorité donnée au terrain synthétique à Châteaugiron s'explique par plusieurs facteurs : la présence de deux clubs de football importants qui regroupent environ 800 licenciés (soit près de 8 % de la population), et donc un besoin fort d'infrastructures adaptées.

Elle souligne aussi la nécessité d'un second terrain synthétique pour permettre des entraînements dans de bonnes conditions toute l'année.

Mme la Maire indique que la future maison des associations soulèvera également des enjeux de priorisation, notamment pour déterminer quelles associations pourront bénéficier des locaux de l'ancien restaurant scolaire.

Schirel LEMONNE réaffirme que le terrain synthétique constitue une priorité partagée au regard des besoins des nombreux licenciés et de leurs familles. Elle souligne toutefois que l'état des lieux des équipements sportifs ne part pas de zéro, les insuffisances étant déjà connues. Elle souhaite que les conclusions soient partagées en commission afin de définir collectivement les priorités, tout en rappelant que les enjeux de la commune ne se limitent pas au sport et concernent également d'autres besoins, notamment en matière de santé.

4- Politique sportive

Au cours des premières commissions auxquelles nous avons assisté, il a été indiqué que l'augmentation des équipements sportifs ne pourrait pas être envisagée à court terme.

Dans ce contexte, pouvez-vous clarifier la politique sportive de la municipalité pour les années à venir ? Quelle est votre position concernant l'accueil de nouveaux licenciés au sein des associations sportives de la commune ? Envisagez-vous de limiter le nombre de licences ou l'accès à certaines disciplines ?

Par ailleurs, quel message souhaitez-vous adresser aux nouveaux habitants qui choisissent de s'installer dans notre commune et qui souhaitent pratiquer une activité sportive ? Comment comptez-

vous répondre à leurs attentes si les capacités d'accueil des équipements et des associations atteignent leurs limites ?

Mme la Maire répond qu'à ce jour, la mise en place d'une politique sportive globale est nécessaire, mais elle ne peut s'envisager sans la concertation. Un COPIL sera mis en place pour établir cette politique sportive.

La politique sportive de la commune ne se résume pas à construire sans limite de nouveaux équipements. Elle consiste d'abord à garantir l'accès du plus grand nombre à une pratique sportive de qualité, dans des conditions soutenables pour la collectivité et pour les associations.

Nous avançons de manière rigoureuse pour la construction d'un nouvel équipement sportif à Ossé, la programmation d'un nouvel équipement sportif à Saint-Aubin du Pavail. Nous avançons en concertation avec les clubs sur la création d'un nouveau terrain synthétique.

Nous allons initier l'étude de programmation du devenir du restaurant scolaire actuel pour apporter des solutions aux associations. Un COPIL sera mis en place.

Notre message aux nouveaux habitants est clair : Châteaugiron est une commune dynamique, attractive et engagée pour le sport. Nous continuerons à développer l'offre, mais avec sérieux, sans improvisation et sans mettre en tension excessive le tissu associatif.

Notre équipe s'est installée pour agir, pas pour multiplier les effets de manche. N'attendez pas de nous des annonces spectaculaires sans fondement. Nous avançons avec détermination, en ordonnant les priorités et en construisant des réponses solides, au service des habitants.

Nous ne sommes pas dans le "yakafokon", mais dans la mise en œuvre progressive et responsable de notre programme.

Il est important de questionner et de se questionner, et je vous en remercie, c'est aussi ce que nous faisons, se remettre en question et confronter ses idées est beaucoup plus riche que de travailler en vase clos

Nous avons le devoir d'agir. Mais avec raison.

Arnaud BOMPOIL précise que les priorités d'investissement doivent s'appuyer sur un projet associatif structuré et pérenne. Il estime que les associations doivent présenter leur projet à la commune afin de garantir la cohérence et la durabilité des équipements financés, les priorités pouvant ensuite être ajustées en fonction de ces éléments.

Christophe REBULARD considère que le travail engagé dans les commissions est constructif et répond aux enjeux de concertation identifiés. Il estime que la municipalité n'est pas dans l'immobilisme et rappelle que, si le sport est un sujet important, d'autres priorités doivent également être prises en compte, ce qui justifie un temps de réflexion avant de définir les actions à mener.

David KELDERMANS rappelle que les nouveaux élus et vice-présidents ont récemment pris connaissance du fonctionnement des services et que les projets du programme sont actuellement en cours d'examen dans les commissions. Il estime qu'à ce stade, les réflexions sont encore trop préliminaires pour fixer des échéances ou des localisations précises, de nombreux sujets nécessitant des échanges et des études complémentaires.

Laurent CHAUSSEY exprime un manque de visibilité sur les travaux préparatoires menés en amont des commissions et propose de mieux structurer les échanges. Il suggère de soumettre à vote, au sein des commissions, une liste des équipements prioritaires afin de définir un cadre de travail partagé, améliorer la lisibilité des projets et organiser leur étude en fonction des besoins de la population. Il cite notamment l'urbanisme, qui comprend également des chantiers importants déjà engagés ou annoncés.

Mme la Maire indique que les priorités devront être ajustées en cohérence avec le PPI et les futurs budgets. Elle rappelle que ce travail se fera progressivement en commission, en lien avec les élus et l'expertise des agents, dans une logique de concertation. Elle souligne que les décisions sont construites collectivement et évoluent au fil des échanges et des arbitrages.

QUESTIONS ORALES :

En lien avec la proposition de délibération n°5 sur le BIS, Marie GUERINEL met en avant l'engagement des jeunes dans la vie locale, notamment observé lors de la cérémonie du 8 mai et du festival du Bruit au sous-sol, qui témoignent de leur intérêt pour la citoyenneté et la participation à la vie communale. Elle souligne qu'environ 875 jeunes de 13 à 17 ans vivent à Châteaugiron et qu'un espace spécifique leur manque aujourd'hui pour prolonger leur engagement entre le Conseil municipal des jeunes et les dispositifs existants. S'appuyant sur les orientations du PEDT 2025-2028 et la bourse aux projets jeunesse, elle propose la création d'un Conseil municipal des adolescents afin d'assurer cette continuité et demande l'élaboration d'un calendrier de mise en œuvre associant les acteurs jeunesse et les commissions concernées.

Mme la Maire indique que la création d'un Conseil municipal des adolescents est envisagée et cohérente avec les engagements de campagne et les demandes exprimées par les jeunes. Elle précise

que le travail est en cours sur l'organisation du Conseil municipal des jeunes et que cette réflexion s'inscrira dans la continuité, en lien avec les services Enfance-Jeunesse et les élus concernés. Elle souligne que plusieurs modalités restent à définir (fonctionnement, encadrement, élection ou volontariat) et que le sujet sera approfondi en commission.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances :

02/06/2026	articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique	2026003	marché de travaux	Passage inférieur sous la RD463	PIGEON TP	DC4	Sous-traitance - AER	47 661,00 €	néant	néant
03/06/2026	articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique	2024024	marché de travaux	Construction d'un self LPG Lot 13 - Peinture	THEHARD	DC4	Sous-traitance - HIL PROPRETE	1 500,00 €	néant	néant
03/06/2026	articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique	2026013	marché de service	Etude d'impact préalable à la création de la ZAC Sainte-Croix	DM EAU	ACTE D'ENGAGEMENT	/	53 998,00 €	néant	néant
03/06/2026	articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique	2026010	marché de service	SPS Travaux de rénovation et d'extnsion Gîte de Venéffies	IPAC CONSEILS	DEVIS	/	2 242,50 €	néant	néant
03/06/2026	articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique	2026011	marché de service	SPS Passage inférieur sous la RD463	IPAC CONSEILS	DEVIS	/	2 871,00 €	néant	néant
03/06/2026	articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique	2026014	marché de service	MOE Poste de réoulement EU raccordement cuisine centrale et futur CTM	OCEAM INGENIERIE	CFM (petit contrat)	/	5 702,25 €	néant	néant
03/06/2026	articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique	2026018	marché de service	Aménagement des espaces verts Petritiaux	JOURDANIERE	DEVIS	/	27 395,00 €	néant	néant

DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DIA (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Dossier	Date de dépôt Propriétaire	Parcelles	Adresse du terrain	Nature	Décision	Date de décision
DIA 35069 26 00003	22/01/2026 LOTISSEMENTS ET CONSTRUCTIONS SA	ZA619	9 Impasse du Grand Capricorne	non bâti	Renonciation tacite	22/03/2026
DIA 35069 26 00059	16/03/2026 LOTISSEMENTS ET CONSTRUCTIONS SA	ZA552	1 Rue du Pinson des Arbres	non bâti	Renonciation tacite	16/05/2026
DIA 35069 26 00060	17/03/2026 LOTISSEMENTS ET CONSTRUCTIONS SA	ZA712	15 Rue du Verdier d'Europe	non bâti	Renonciation tacite	17/05/2026
DIA 35069 26 00061	18/03/2026 LOTISSEMENTS ET CONSTRUCTIONS SA	ZA718	3 Rue du Verdier d'Europe	non bâti	Renonciation tacite	18/05/2026
DIA 35069 26 00062	18/03/2026 LOTISSEMENTS ET CONSTRUCTIONS SA	ZA766	9 Impasse du Bruant Jaune	non bâti	Renonciation tacite	18/05/2026
DIA 35069 26 00064	18/03/2026 LOTISSEMENTS ET CONSTRUCTIONS SA	ZA545	2 Rue de la Linotte Mélodieuse	non bâti	Renonciation tacite	18/05/2026
DIA 35069 26 00065	19/03/2026 LOTISSEMENTS ET CONSTRUCTIONS SA	ZA710	19 Rue du Verdier d'Europe	non bâti	Renonciation tacite	19/05/2026
DIA 35069 26 00066	19/03/2026 LOTISSEMENTS ET CONSTRUCTIONS SA	ZA604	2 Impasse du Pique-Prune	non bâti	Renonciation tacite	19/05/2026
DIA 35069 26 00067	19/03/2026 LOTISSEMENTS ET CONSTRUCTIONS SA	ZA716	7 Rue du Verdier d'Europe	non bâti	Renonciation tacite	19/05/2026
DIA 35069 26 00069	20/03/2026 LOTISSEMENTS ET CONSTRUCTIONS SA	ZA715	9 Rue du Verdier d'Europe	non bâti	Renonciation tacite	20/05/2026
DIA 35069 26 00072	24/03/2026 MONSIEUR ET MADAME BOYER Patrick et Anne-Marie	AL38	2 Rue de Noyal-sur-Vilaine	bâti	Renonciation tacite	24/05/2026
DIA 35069 26 00074	24/03/2026 LOTISSEMENTS ET CONSTRUCTIONS SA	ZA627	5 Rue des odonates	non bâti	Renonciation tacite	24/05/2026
DIA 35069 26 00075	12/03/2026 MONSIEUR ET MADAME BOYER Patrick et Anne-Marie	AL38	2 RUE DE NOYAL SUR VILAINE	bâti	Renonciation tacite	12/05/2026
DIA 35069 26 00076	25/03/2026 LOTISSEMENTS ET CONSTRUCTIONS SA	ZA733	8 Rue de la Linotte Mélodieuse	non bâti	Renonciation tacite	25/05/2026
DIA 35069 26 00080	01/04/2026 GILOIS Louis Marcel Marie	AE1	35bis Rue Dorel	bâti	Renonciation	11/05/2026
DIA 35069 26 00081	07/04/2026 DAVESNE Olivier et Isabelle	ZA450	23 Rue Glenmor	bâti	Renonciation	11/05/2026
DIA 35069 26 00082	07/04/2026 QUELAVOINE Marine	ZB655	4b Rue Française de Foix	bâti	Renonciation	11/05/2026
DIA 35069 26 00083	07/04/2026 MASSIOT Alain et Dany	209ZE450	15 Rue George Sand Ossé	bâti	Renonciation	22/05/2026
DIA 35069 26 00084	08/04/2026 COUDRAY Jean	AB580	12 Rue des Francs Archers	bâti	Renonciation	11/05/2026
DIA 35069 26 00085	10/04/2026 LE PAPE Vanessa	AC138	4 Boulevard du Château	bâti	Renonciation	11/05/2026
DIA 35069 26 00087	15/04/2026 LEFEUVRE Arnaud	209B758	6bis Residence les Camellias Ossé	bâti	Renonciation	11/05/2026
DIA 35069 26 00088	15/04/2026 CORBIN Loïc	ZB655	4b Rue Française de Foix	bâti	Renonciation	12/05/2026
DIA 35069 26 00089	17/04/2026 CHAUVEL François	AI56	6 Rue de Bretagne	bâti	Renonciation	12/05/2026
DIA 35069 26 00090	20/04/2026 MARCHAIS Gisèle	AB379	17 Rue Dorel	bâti	Renonciation	22/05/2026
DIA 35069 26 00092	23/04/2026 LAINE Didier	AI365	14 Impasse de la boutisse	non bâti	Renonciation	22/05/2026
DIA 35069 26 00095	27/04/2026 HERVÉ Emmanuel	209ZD263	15 Rue Simone Veil Ossé	bâti	Renonciation	22/05/2026
DIA 35069 26 00121	29/05/2026 GILOIS Louis Marcel Marie	AE529, AE262	35bis Rue Dorel	bâti	Renonciation	02/06/2026

Arrêtés :

PACS – CNI et Passeports :

PACS	CNI	PASSEPORTS
En mai 2026 Châteaugiron : 4 Osse : 0 Saint-Aubin du Pavail : 0	52 en mai 2026 (contre 47 en mai 2025)	33 en mai 2026 (contre 44 en mai 2025)

Dates des prochaines commissions

Mardi 16 juin 2026 à 18h30	Commission Urbanisme, Travaux et Infrastructures
Mercredi 17 juin 2026 à 18h30	Commission Affaires Scolaires
Mercredi 17 juin 2026 à 20h00	Commission Enfance Jeunesse
Mardi 23 juin 2026 à 18h30	Commission Finances
Mercredi 24 juin 2026 à 18h00	Commission CCSPL

INSTITUTIONNEL

1- Prise d'acte du rapport de la CRC sur les comptes et la gestion du Pays de Châteaugiron Communauté

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des juridictions financières, notamment l'article L. 243-9 ;

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Bretagne relatif au contrôle des comptes et de la gestion du Pays de Châteaugiron Communauté, portant sur les exercices 2019 et suivants, communiqué à la commune pour information (**Annexe 1.1**) ;

Vu la délibération du conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté en date du 29 avril 2026 prenant acte du rapport de la CRC (**Annexe 2.1**) ;

La CRC souligne une intercommunalité dynamique et globalement bien gérée, mais appelle à renforcer la lisibilité budgétaire, la fiabilité comptable, la programmation pluriannuelle des investissements et l'adaptation du pacte financier et fiscal.

Des éléments de réponse apportés par l'intercommunalité, joints en annexe du rapport de la CRC, attestent que plusieurs actions correctrices ont d'ores et déjà été engagées ou seront poursuivies afin de tenir compte des observations formulées.

Olivier BODIN formule plusieurs observations sur des points abordés en conseil communautaire. Il évoque notamment les questions de trop-perçu d'indemnités, les fonds de concours libres qu'il assimile à des « chèques en blanc », l'évolution du projet d'extension de la piscine Inoxia, ainsi que la hausse et la répartition des dotations de solidarité. Il rappelle enfin la distinction entre les différents niveaux de responsabilité des élus (commune, intercommunalité, associations) et insiste sur la nécessité de bien dissocier les rôles selon les instances.

Mme la Maire rappelle l'importance de la coopération entre la commune et le Pays de Châteaugiron Communauté, en soulignant les bénéfices des équipements mutualisés. Elle conteste la notion de « chèques en blanc » et estime que les observations de la Chambre Régionale des Comptes portent surtout sur un besoin de meilleure lisibilité des investissements. Elle indique que certains sujets, dont les indemnités et les enveloppes budgétaires liées à la piscine, pourront être réétudiés et ajustés, et précise que le Président de l'intercommunalité, Dominique DENIEUL, viendra présenter le rapport d'activité et répondre aux questions lors d'un prochain Conseil.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Bretagne relatif aux comptes et la gestion du Pays de Châteaugiron Communauté.**

FINANCES

2- Garantie d'emprunt – Espacil Habitat – Rénovation L'Esclosel

La société « Espacil Habitat SA d'habitations à loyer modéré », sise 20 rue Guy Ropartz, 35700 Rennes, engage des travaux de réhabilitation portant sur 20 logements de la résidence « L'Esclosel », situés sur plusieurs adresses à Châteaugiron (**Annexes n° 1.2 et n° 2.2**).

Dans ce cadre, la société Espacil Habitat prévoit de souscrire, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt dont le contrat figure en annexe (**Annexe n° 3.2**), présentant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 550 536,00 €
- Durée : 25 ans
- Taux : Livret A + 0,6 %
- Périodicité : annuelle
- Profil d'amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)

Afin de valider cette offre de financement, le prêteur, la Caisse des dépôts et consignation, sollicite l'octroi par la commune d'une garantie d'emprunt à hauteur de 100,00% du montant emprunté.

Article 1

L'assemblée délibérante de la Ville de Châteaugiron accorde sa garantie à hauteur de **100,00 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **550 536,00 euros** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° **186698** constitué de 1 ligne(s) du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **550 536,00 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° 186698 signé entre : ESPACIL HABITAT SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE, et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 mai 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la garantie d'emprunt sollicitée par ESPACIL HABITAT auprès de la Ville de Châteaugiron à hauteur de 100,00 % du prêt proposé par la Caisse des dépôts et consignations, soit un montant garanti de 550 536,00 €,**
- **Approuve l'ensemble des articles présentés ci-dessus.**

3- Création commission CCSPL

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) par les régions, la collectivité de Corse, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants ainsi que les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Cette commission est compétente pour l'ensemble des services publics locaux confiés à un tiers dans le cadre d'une délégation de service public, ainsi que pour les services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Objectifs

La création de cette instance poursuit plusieurs objectifs :

- Renforcer le dialogue entre la collectivité et les usagers des services publics locaux
- Mieux prendre en compte les attentes, besoins et aspirations des usagers
- Contribuer à l'amélioration de la qualité, de la transparence et de l'efficacité des services publics locaux.

Cette commission est obligatoirement consultée, pour avis, sur tout projet de délégation de service public ou de contrat de partenariat, préalablement à la délibération de l'assemblée délibérante.

Elle est également chargée d'examiner chaque année :

- Le rapport annuel établi par chaque délégataire de service public
- Le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière
- Le rapport établi par le cocontractant dans le cadre d'un contrat de partenariat.

La CCSPL de Châteaugiron sera notamment amenée à examiner :

- Le rapport de concession de service public « Gestion et exploitation du Zéphyr » établi par la société Citédia Services
- Le rapport de concession « Mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale du mobilier urbain » établi par la société JCDecaux.

La commission peut également, à la majorité de ses membres, demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition visant à améliorer les services publics locaux.

Enfin, son président, à savoir Madame la Maire, présente à l'assemblée délibérante, chaque année, un état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année précédente.

Composition

La commission est présidée de droit par Madame la Maire, ou son représentant, et comprend :

- Des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle
- Des représentants d'associations locales désignés par l'assemblée délibérante
- En fonction de l'ordre du jour et sur proposition de sa présidente, toute personne dont l'audition paraît utile aux travaux de la commission, avec voix consultative.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les désignations auxquelles procède le Conseil Municipal ont lieu au scrutin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité des membres présents.

Il est proposé de fixer à 5 le nombre de représentants de l'assemblée délibérante appelés à siéger au sein de cette commission, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Il est également proposé de fixer à 5 le nombre de représentants des associations locales appelés à siéger au sein de la commission, en privilégiant des associations utilisatrices de la salle du Zéphyr. Chaque association désigne ensuite un représentant pour participer aux réunions de la CCSPL.

Fonctionnement

Un règlement intérieur (**Annexe 1.3**) précise les modalités de fonctionnement de la CCSPL. Il vient compléter les dispositions prévues par la loi afin d'organiser, de manière pratique et opérationnelle, les travaux de la commission.

Mme la Maire propose, en accord avec Schirel LEMONNE, de ne pas recourir au vote à bulletin secret et d'opter pour un vote à l'unanimité, proposition acceptée par l'ensemble des membres. Elle invite à la présentation des membres concernés.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1413-1,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 mai 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la création de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour la durée du mandat**
- **Approuve la fixation à 5 du nombre de représentants de l'assemblée délibérante**
- **Approuve la liste des membres issus de l'assemblée délibérante :**

- Jean-Charles BRIAND
 - Ludovic LONCLE
 - Séverine MAYEUX
 - Catherine TAUPIN
 - Marie GUERINEL
- Approuve la fixation à 5 du nombre de représentants des associations locales
 - Approuve la liste des membres des associations locales :
 - Joël DEBROIZE (La Rimandelle)
 - Pascal DEVILLERS (USC Général)
 - Philippe PINEAU (École de musique Paul Le Flem)
 - Gilles HELLEU (Mal y Passe)
 - Sandy ERBRECH (Association des parents d'élèves de l'école publique)
 - Approuve l'adoption du règlement intérieur de la CCSPL pour la durée du mandat.

4- Les 3 CHA - Création de tarifs pour 2 ouvrages

Le centre d'art contemporain Les 3 CHA dispose d'un espace de vente dédié aux produits dérivés en lien avec le centre et les expositions qu'il accueille.

Dans le cadre de l'exposition *Sub-Oikos* de l'artiste Anaïs Lelièvre, il est proposé de mettre en vente quelques exemplaires de deux ouvrages présentant son travail artistique. Afin de permettre cette commercialisation, il convient de fixer les tarifs correspondants, conformément aux prix éditeurs.

Il est ainsi proposé de créer les tarifs suivants :

- *Semaine 10.22* (n° 453) | Anaïs Lelièvre | *Oikos-Poros, une traversée graphique*, Éditions Immédiats : **4,00 €**
- *Oikos Poros - AdTpapier22*, Friville Éditions : **20,00 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 mai 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la création des tarifs de vente des deux ouvrages précités.

ENFANCE JEUNESSE

5- Tarifs ateliers hebdomadaires BIS - 2026-2027

Dans le cadre du projet éducatif, le pôle éducation-enfance-jeunesse propose des ateliers de découverte autour de pratiques artistiques et culturelles.

Pour l'année 2026-2027, deux ateliers sont programmés :

- **Atelier Boxe Française**
- **Atelier Théâtre d'improvisation**

Boxe française :

Le service enfance jeunesse propose un atelier de découverte de la Boxe Française, assuré par Eric JOUAUT, entraîneur de boxe française au sein du club associatif Rennais « Savate Boxe Rennaise » [SBR]. L'atelier est ouvert à 20 jeunes de 11 à 17 ans.

Chaque séance comprend la préparation physique, l'expérimentation et la découverte des mouvements. L'acquisition du matériel individuel indispensable à la pratique de la boxe reste à la charge des familles.

Le coût d'intervention est de 1905 € TTC. Il comprend le temps de préparation, le déplacement et l'action auprès des jeunes. 30 séances sont programmées pour l'année scolaire 2026-2027.

Proposition de tarification modulée en fonction du quotient familial :

QF	0-550	551-950	951-1200	1201-1500	1501-2500	>2500	Hors commune
Adhésion annuelle	55 €	60 €	65 €	70 €	75 €	80 €	95 €

Théâtre d'improvisation :

Le service enfance jeunesse propose un atelier de découverte culturelle autour de la pratique du Théâtre d'improvisation, assuré par Mélissa BESNIER, animatrice à Châteaugiron, comédienne au sein de la Troupe d'Improvisation Rennaise depuis 12 ans, et détentrice d'une formation de Clown. L'atelier est ouvert à 15 jeunes de 11 à 17 ans, les lundis de 18h30 à 19h45.

Le coût de l'atelier correspond au taux de rémunération horaire de l'agent. Il comprend le temps de préparation et l'action auprès des jeunes. 32 séances sont programmées pour l'année scolaire 2026-2027, soit un coût total prévisionnel de 1100€.

Proposition de tarification modulée en fonction du quotient familial :

QF	0-550	551-950	951-1200	1201-1500	1501-2500	>2500	Hors commune
Adhésion annuelle	45 €	50 €	55 €	60 €	65 €	70 €	80 €

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse du 30 avril 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les tarifs des ateliers hebdomadaires Boxe et Théâtre d'improvisation de l'espace jeunes le BIS pour l'année scolaire 2026-2027.

RESSOURCES HUMAINES

6- Mise à jour du tableau des effectifs – Création de postes

1- Création d'un grade de Technicien

En 2020, les perspectives de création d'une cuisine centrale ont nécessité la création d'un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique B afin de mener à bien le projet de « Mise en place d'une cuisine centrale afin d'assurer la production culinaire des établissements scolaires et extrascolaires de la commune nouvelle de Châteaugiron ».

Le contrat a été conclu pour une durée de 3 ans puis renouvelé pour la même durée jusqu'au 23 août 2026.

Le projet étant en phase de réalisation et les contrats de projets ne pouvant excéder une durée de 6 ans, il est nécessaire de créer le grade de Technicien sur un emploi permanent afin d'assurer les fonctions de responsable de la restauration collective.

Vu le Code général de la fonction publique,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Crée un grade de Technicien à compter du 24 août 2026.

2- Création d'un grade d'Adjoint administratif

Compte tenu du reclassement pour raison médicale, dans nos effectifs, de l'agent en charge du secrétariat de Madame la Maire et de la direction générale des services, il est nécessaire de créer un grade d'Adjoint administratif sur un emploi permanent afin d'assurer les fonctions d'assistante de direction de la Maire et du Directeur Général des Services.

Vu le Code général de la fonction publique,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Crée un grade d'Adjoint administratif à compter du 1^{er} juillet 2026.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h14

Délibérations :

Affichées le : 16 juin 2026

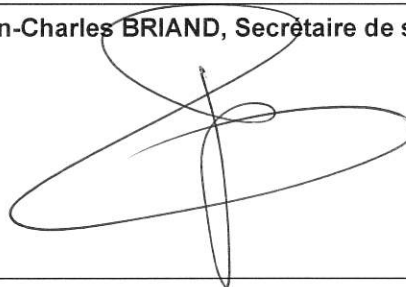
Reçues en Préfecture le : 16 juin 2026

2026-06-08-01	Prise d'acte du rapport de la CRC sur les comptes et la gestion du Pays de Châteaugiron Communauté
2026-06-08-02	Garantie d'emprunt - Espace Habitat - Rénovation L'Esclosel
2026-06-08-03	Création commission CCSPL
2026-06-08-04	Les 3 CHA - Création de tarifs pour 2 ouvrages
2026-06-08-05	Tarifs ateliers hebdomadaires BIS - 2026-2027
2026-06-08-06A	Mise à jour du tableau des effectifs - Création d'un grade de technicien
2026-06-08-06B	Mise à jour du tableau des effectifs - Création d'un grade d'agent administratif

Anne-Marie ECHELARD, Maire



Jean-Charles BRIAND, Secrétaire de séance



**PROCES VERBAL VALIDÉ LORS DE LA SÉANCE DU
LUNDI 6 JUILLET 2026**